

# Analyse des besoins d'assurance maladies graves postétablissement



Contrat souscrit auprès de Desjardins Sécurité financière le JJ MM AAAA

Le présent formulaire sert à réévaluer les besoins du preneur et de l'assuré couverts en vertu d'un contrat en propriété partagée, soit le Régime exécutif d'épargne santé (REES) lorsque, avant la fin de la durée de protection de la société prévue à l'établissement du contrat, la prestation santé est demandée.

Nom du preneur 1 : \_\_\_\_\_ Âge de la personne assurée à l'établissement : \_\_\_\_\_  
 Nom du preneur 2 : \_\_\_\_\_ Nombre d'années écoulées  
 depuis l'établissement du contrat : \_\_\_\_\_  
 Nom de la  
 personne assurée : \_\_\_\_\_ Protection de la société initialement  
 prévue jusqu'à l'âge, ou pour une durée de : \_\_\_\_\_ ans  
 La personne assurée est :  Actionnaire  Employé clé  
 Numéro de contrat REES : \_\_\_\_\_ Total des primes déboursées par la  
 société depuis l'établissement du contrat : \_\_\_\_\_ \$  
 Âge actuel de la personne assurée : \_\_\_\_\_

Les conséquences fiscales énoncées dans les trois situations décrites ci-après reposent sur des interprétations techniques émises par l'Agence du revenu du Canada, avant le mois de février 2011. Elles ne constituent pas une opinion légale ni fiscale de la part de Desjardins Sécurité financière. Ces informations visent essentiellement à guider le conseiller dans ses interventions auprès de son client. Le client devra consulter ses conseillers juridiques et fiscaux.

La **personne assurée** veut se prévaloir de la prestation santé avant la fin de la durée de protection de la société prévue originalement dans la convention de copropriété. Dans un tel cas, l'une des trois situations suivantes s'applique. Cochez la case appropriée.

- Elle se retire complètement des activités de la société.
- Dans cette situation, le besoin d'assurance n'existe plus. Une telle situation n'entraîne normalement pas d'appauvrissement de la société au profit de l'actionnaire ou de l'employé clé. Il n'y a donc pas de conséquences fiscales négatives.

(suite au verso)



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

- Elle demeure active dans la société, mais diminue sensiblement son niveau d'activités et/ou ne joue plus un rôle clé dans les activités de cette dernière. Les responsabilités sont transférées à une autre personne.

Précisez: \_\_\_\_\_

- Dans cette situation, si le besoin d'assurance n'existe plus, il n'y a normalement pas d'appauvrissement de la société au profit de l'actionnaire ou de l'employé clé. Il n'y a donc pas de conséquences fiscales négatives.
- Par contre, si le besoin d'assurance existe toujours, il y a fort probablement appauvrissement de la société et donc, des conséquences fiscales (voir la formule d'évaluation ci-dessous). L'existence ou non du besoin d'assurance dépend des faits propres à chaque situation.

- Elle demeure active dans la société et continue à jouer son rôle comme avant.

- Dans cette situation, le besoin d'assurance existe toujours. Il y a fort probablement appauvrissement de la société au profit de l'actionnaire ou de l'employé clé et donc, des conséquences fiscales négatives. En effet, la société aura payé une portion plus élevée de la prime que celle qu'elle aurait dû normalement assumer (voir la formule d'évaluation ci-dessous).

### FORMULE D'ÉVALUATION (SI APPLICABLE)

La formule suivante permet de calculer la portion de la prime payée par la société à l'avantage de l'actionnaire ou de l'employé clé. La valeur de l'avantage conféré à l'actionnaire ou à l'employé clé est ici une question de fait.

Total des primes réellement déboursées par la société: \_\_\_\_\_ \$

Moins les primes révisées<sup>1</sup> totales qu'**aurait dû** payer la société: - \_\_\_\_\_ \$

**Avantage imposable présumé:** = \_\_\_\_\_ \$

<sup>1</sup> La prime révisée de la société est la prime qui aurait été établie lors de l'établissement du contrat pour une protection maladies graves temporaire (T10, T20, T65 ou T75) avec GRPD, correspondant au nombre d'années écoulées depuis l'établissement du contrat.

### SIGNATURES

À ma connaissance, les informations précédentes sont fidèles et conformes à la situation.

En foi de quoi, nous avons signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

_____	<b>X</b>	_____
Nom du preneur 1 (en majuscules)		Signature du preneur 1
_____	<b>X</b>	_____
Nom du preneur 2 (en majuscules)		Signature du preneur 2
_____	<b>X</b>	_____
Nom de la personne assurée (en majuscules)		Signature de la personne assurée
_____	<b>X</b>	_____
Nom du conseiller (en majuscules)		Signature du conseiller



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

<sup>MD</sup> Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.

Coopérer pour créer l'avenir

